

Mode d'emploi

Pour mettre en œuvre une action prévue par le CRED76 et présente dans le Guide des Parcours Éducatifs pour les collégiens, **les équipes éducatives** doivent procéder de la façon suivante :

1- **Naviguer** dans le présent guide à partir des rubriques « citoyenneté, environnement, culture, découverte des métiers, lieux de diffusion-festivals, immersion linguistique, et aussi, autres dispositifs », disponibles sur la gauche de la page d'accueil.

Ces rubriques contiennent les parcours proposés, classés par sous-thématiques déclinées ensuite en fiches. Par ailleurs, la navigation est facilitée par la possibilité de saisir le nom du porteur de projet mais aussi par la saisie d'un mot clé dans la cellule "rechercher".

2- **Recenser** les parcours souhaités avec la possibilité de les intégrer dans la rubrique "ma sélection" située en haut à droite de la page. Pour cela, sur la fiche parcours, cliquer sur "ajouter à ma sélection". Le module permet alors d'enregistrer et/ou d'imprimer la sélection.

3- **Contacteur l'opérateur** dont les coordonnées figurent sur la fiche parcours afin de vérifier ses disponibilités pour la mise en œuvre de l'action souhaitée.

Il est à noter que les parcours du guide tels qu'ils sont présentés peuvent être adaptés de façon concertée entre l'opérateur et les équipes éducatives, en fonction de leurs attentes. En effet, le présent guide n'a pas l'ambition de l'exhaustivité c'est pourquoi, un opérateur du guide peut proposer aux équipes éducatives un parcours n'y figurant pas en tant que tel. Cette nouvelle proposition est considérée par les services du Département comme offre Départementale à part entière et ne nécessite aucune démarche complémentaire.

4- **Soumettre à la validation du Chef d'établissement** les choix de parcours. Il dispose d'une application particulière (l'extranet des collèges) pour transmettre les demandes de subventions à la Direction des Collèges et de l'Éducation du Département de la Seine-Maritime.